

Centre Thérapeutique Résidentiel

MODE DE FONCTIONNEMENT

Le Centre Thérapeutique Résidentiel (CTR) Pierre Nicole est un dispositif de soin avec hébergement pour des personnes ayant des problèmes d'addiction.

L'accueil se fait de manière libre et volontaire pour une durée de trois mois renouvelable jusqu'à 1 an, à laquelle il faut ajouter une période d'évaluation de deux semaines. Il peut également se faire dans le cadre d'un suivi judiciaire ou d'un aménagement de peine.

LES OBJECTIFS DU SEJOUR

Le séjour au CTR vous permet de bénéficier de soins adaptés à votre situation et de prendre le temps de réfléchir à votre projet de vie.

Les objectifs Principaux sont :

- Le soutien et l'accompagnement dans les démarches de soin (maintien de l'abstinence, initialisation ou poursuite d'un traitement de substitution, dépistage et suivi des traitements du VIH et des hépatites ...)
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle par un travail sur les aspects socio-éducatifs (respect du règlement de fonctionnement, recherche de stages ou d'emploi, participation aux activités, mise en place d'une couverture sociale, logement)
- Accueillir les personnes sous le coup d'une mesure de justice en lien avec des problèmes d'addiction (sortants de prison, obligation de soin, sursis mise à l'épreuve...). Cette prise en charge peut se faire dans le cadre d'un aménagement de peine (Placement extérieur jusqu'à 6 mois)

Une attention particulière est portée à la recherche d'une solution d'hébergement à l'issue de la prise en charge.

VOTRE SEJOUR AU CENTRE THERAPEUTIQUE RESIDENTIEL:

Le CTR propose un accueil de jour avec hébergement en chambre individuelle (internat) ou en appartement de transition (externat), ainsi qu'une prise en charge socio-éducative et médicale.

Vous trouverez ci-dessous une description du fonctionnement des accueils de jour et de nuit comprenant des informations sur les horaires, les services et équipes de l'institution, le travail socio-éducatif proposé et la vie collective.

ACCUEIL DE JOUR

Composition de l'équipe socio-éducative à l'accueil de jour

L'équipe est composée de :

- 1 chef de service du centre thérapeutique résidentiel
- 10 éducateurs spécialisés
- 1 assistante sociale
- 1 personne en charge de l'entretien des locaux

Horaires d'ouverture :

L'accueil de jour est ouvert :

- les lundi, mardi, mercredi et vendredi de **8 heures à 20 heures 30**
- le jeudi de **14 heures à 20 heures 30** (à l'exception des résidents en période d'évaluation)
- les samedis, dimanches et jours fériés de **12 heures à 20 heures 30**

Votre admission

A votre arrivée, vous serez accueilli par un éducateur du C.T.R. Il vous expliquera les modalités de votre prise en charge, la vie quotidienne au Centre et vous remettra un livret d'accueil contenant un mode de fonctionnement et un règlement précisant vos droits (Charte des droits et libertés des personnes accueillies) et obligations. Ces documents seront soumis à votre signature en présence du responsable de service.

Une caution d'un montant de **50€** vous sera demandée et restituée à votre sortie si l'état de votre chambre est convenable. Il vous est, de plus, demandé pour votre hébergement une participation financière mensuelle de **50€** si vous bénéficiez d'un revenu. Ces règlements seront à effectuer auprès du responsable de service.

Votre séjour, d'une durée de **3 mois, renouvelable jusqu'à 1 an**, sera précédé **d'une période d'évaluation de deux semaines**. A l'issue de votre prise en charge, une orientation adaptée à votre situation et à votre projet vous sera proposée.

La période d'évaluation vous permettra de définir avec l'aide de l'équipe éducative un projet individualisé contractualisé tenant compte de vos possibilités et de vos difficultés. Deux éducateurs référents seront désignés lors de la réunion de synthèse suivant votre admission.

Durant cette période, il vous sera demandé d'être présent à l'accueil de jour toute la semaine, y compris le jeudi matin et le week-end.

A l'issue de cette période d'évaluation, vous définirez avec vos éducateurs référents un projet et des objectifs réalisables dans la durée de votre séjour

Si l'équipe socio-éducative note une inadéquation de la structure à votre situation il pourra être décidé une réorientation ou une fin de prise en charge par le service ou vous-même.

Le séjour

Au cours de votre séjour, les modalités de la prise en charge pourront évoluer en fonction de vos capacités d'autonomie, de vos activités (formations, stages, emplois...) en concertation avec l'équipe socio-éducative.

Vos deux éducateurs référents vous accompagneront lors de vos démarches qui seront planifiées et organisées en concertation avec eux. Ils seront vos principaux interlocuteurs durant votre séjour.

Chaque mercredi à 18h00, vous participerez à une réunion avec les éducateurs présents et, ponctuellement, avec le responsable de service.

Enfin, votre séjour devant être consacré aux soins et à la réinsertion, nous déconseillons toute relation de couple au sein de l'institution le temps de votre prise en charge.

La vie quotidienne à l'accueil de jour

1) Organisation des repas

Un rythme de vie régulier favorisera la réussite de votre projet.

Du lundi au vendredi, vous descendrez à l'accueil de jour entre **8h00 et 8h30** (au plus tard) où vous pourrez prendre votre petit déjeuner, excepté le jeudi matin où il vous sera proposé à l'accueil de nuit.

Les résidants sous traitement de substitution devront, après passage par l'accueil de jour, se présenter à l'Unité de Traitement en Ambulatoire (U.T.A.) entre **8h30 et 9h00**.

Le déjeuner et le dîner sont confectionnés à tour de rôle par deux résidants excepté le jeudi à midi; un planning d'inscription aux repas est mis en place chaque jeudi avec les éducateurs présents.

Les repas participent de la qualité de vie et impliquent le choix des menus ainsi qu'une hygiène rigoureuse lors de leur préparation ; les éducateurs vous guideront dans l'organisation de ces repas.

La gestion collective des repas (achats, préparation) ne permet pas de prendre en compte les particularités alimentaires individuelles en dehors des prescriptions médicales.

Pendant les repas, les téléphones portables doivent rester ranger.

2) Activités

Un membre de l'équipe sera chargé de mettre en place les activités proposées par l'équipe et vous-même.

Chaque après-midi, diverses activités sont mises en place, telles que :

- activités sportives (Squash, Piscine, Tennis...)
- ateliers arts plastiques, écriture, information sur les drogues
- sorties (expositions, musées...)

L'objectif est de vous sensibiliser à différents domaines d'activités, artistiques, culturelles et sportives.

Vous devrez **participer obligatoirement aux ateliers proposés pendant toute la durée du séjour**, sauf si vous êtes en situation d'emploi ou de formation. **Pendant les activités, les téléphones portables doivent rester ranger.**

3) Les horaires de sortie en semaine, le week-end et les jours fériés

Vos sorties devront être planifiées et signalées aux éducateurs présents et elles devront respecter les horaires précisés ci-dessous :

- matinée : **9h00 – 12h30 du lundi au vendredi**
- après-midi : **14h00 – 17h30 du lundi au vendredi**

L'autorisation d'absence en journée le week-end ou les jours fériés est possible à l'issue de la période d'évaluation ; elle sera étudiée lors de la réunion de synthèse après bilan de la semaine écoulée (respect du règlement, démarches effectuées, usage de produits stupéfiants ou d'alcool,). Les absences nocturnes ne sont pas autorisées.

Le week-end, pour les personnes restant au centre, est consacré à diverses activités (musées, cinéma, promenades) choisies avec l'équipe et pour lesquelles une participation financière de 3 € est demandée.

4) Informations pratiques

Une machine à laver le linge et un séchoir sont à votre disposition (la lessive est à votre charge) ; un téléphone situé dans le salon vous permettra de recevoir des appels extérieurs.

Il vous est demandé de **ne pas appeler avec votre portable** en journée dans l'institution ; vous disposez du téléphone de l'accueil de jour pour tout appel lié à votre prise en charge. Toute autre utilisation du téléphone portable (texto, musique, jeux...) est toléré hors activité et repas.

L'utilisation d'un ordinateur portable en salle commune est autorisée le matin ainsi que le jeudi après-midi.

Lors de votre arrivée, un gobelet de couleur vous sera attribué, il vous servira pour tout votre séjour.

Les professionnels de l'institution

Tout au long du séjour, vous serez en contact avec différents professionnels intervenant dans les domaines mentionnés ci-après :

- **Médical** : vous serez reçu à l'issue de la période d'évaluation par le médecin généraliste de l'institution ; tout au long de votre séjour, il vous sera possible de bénéficier de consultations de médecine générale sur rendez-vous.
Si vous avez un traitement de substitution, vous serez obligatoirement suivi par un médecin de l'établissement. Vous pourrez demander un suivi avec un psychiatre ou un psychologue du centre.

- **Emploi** : des professionnels de l'Espace Emploi- Formation du centre vous aideront et vous orienteront dans vos choix de formations, stages et emplois.
- **Social** : vous effectuerez un bilan à l'issue de la période d'évaluation avec l'assistante sociale ; celle-ci vous recevra plus tôt si votre situation le nécessite.

ACCUEIL DE NUIT

Les chambres, situées aux 2^e et 3^e étages, sont individuelles.

Composition de l'équipe de nuit :

- 1 chef de service
- 6 aides-soignants

Les missions des aides-soignants sont :

- d'assurer un relais de votre prise en charge ; des transmissions quotidiennes sont assurées entre équipe de jour et de nuit
- de vous accueillir à votre entrée au centre à l'hébergement de nuit (état des lieux de la chambre attribuée, visite du service de nuit)
- de vous accompagner au quotidien en soirée et de préserver le sommeil de chacun, la sécurité des lieux, la qualité des relations entre les personnes
- d'assurer la distribution des traitements prescrits par les médecins de l'institution

Horaires d'ouverture et de fermeture

- du dimanche au jeudi inclus : **de 20h30 à 22h30**
- du vendredi au samedi ainsi que les veilles de jours fériés : **de 20h30 à minuit**

L'accès est possible **dès 19 heures** tous les jours à l'arrivée de l'équipe de nuit pour les résidents placés en ambulatoire ou ceux ayant pris une journée (week-end et jours fériés)

Des modalités individuelles sont prévues pour les résidents qui travaillent ainsi que pour le(s) parent(s) avec enfant.

L'accueil de nuit est fermé le matin à **8H45** en semaine, **à l'exception du jeudi matin pour les résidents en période d'évaluation**, et à **12 H** le week-end et les jours fériés.

Vie Quotidienne

Chaque soir, à **20H30**, pour accéder à votre chambre, vous devez demander la clé à l'aide-soignant, clé que vous devez lui restituer à chacune de vos sorties.

Avant toute sortie du centre, vous devez au préalable monter à l'étage à 20H30.

Au deuxième étage un salon télé est à votre disposition. Un aide-soignant est présent à l'accueil de chaque étage.

Des kitchenettes sont disponibles ; celle du 2^e étage est ouverte et à votre disposition en permanence en présence d'un aide-soignant.

Un petit déjeuner est prévu lorsque l'accueil de jour est fermé.

Vous êtes responsable de l'entretien de votre chambre. De plus, vous devrez participer au ménage des parties communes à tour de rôle sous la responsabilité des aides-soignants, ceux-ci s'assurant du bon état d'hygiène des chambres et des parties communes.

Les visites dans les chambres sont rigoureusement interdites, le salon TV faisant fonction d'espace convivial.

Un mode de fonctionnement annexe concerne le(s) parent(s) accompagné(s) d'un bébé ainsi que les résidents en situation d'emploi ou en formation.

Signature du/de la résident(e)

Signature d'un membre de l'équipe
éducative

MODE DE FONCTIONNEMENT ANNEXE POUR PARENT(S) AVEC BEBE

Si les modalités de prise en charge du Centre Thérapeutique Pierre Nicole s'appliquent à tous, des adaptations sont prévues pour les femmes en fin de grossesse et les mères ou pères avec enfant.

Le(s) parent(s) est accueilli seul la première semaine afin de prendre contact avec le service.

L'accueil de jour est ouvert le jeudi matin à **9H00**

Vous devrez chaque matin à **10h** descendre à l'accueil de jour prendre contact avec l'équipe éducative et organiser votre journée (horaires des bains et repas, sommeil, promenade, démarches administratives...) en cohérence avec le fonctionnement du service.

Avant toute sortie, vous n'oublierez pas de remettre votre clé de chambre aux éducateurs présents.

Sachez, en outre, qu'un espace enfant, situé dans le salon, vous est spécifiquement consacré.

Durant les repas, votre enfant sera gardé par l'équipe de jour pour le déjeuner et par les aides-soignants lors du dîner.

Vous participerez aux tâches collectives comme suit :

- confection d'un repas par semaine
- entretien de la pièce bébé de l'accueil de nuit au 2^e étage

Si vous prenez un traitement de substitution, vous devrez vous rendre au centre de méthadone à **10h**, après être passé à l'accueil de jour, et y demeurer le temps nécessaire à la prise de votre traitement.

Si vous bénéficiez de prestations sociales, vous devrez subvenir à l'entretien de votre enfant (couches, vêtements, produits d'hygiène...). Seule l'alimentation est prise en charge par le centre.

Nous rappelons que les enfants hébergés au centre Pierre Nicole sont sous la responsabilité légale de leur mère ou père. Par conséquent, vous devez être en mesure de répondre aux besoins de votre bébé avec l'aide de l'équipe socio-éducative.

Si tel n'est pas le cas, l'équipe éducative est dans l'obligation d'adresser un signalement au Procureur de la République. Une démarche de signalement ne s'effectue que si votre enfant est en danger et vous serez averti personnellement. Conformément à la loi, copie de la lettre adressée au Procureur de la République vous sera remise.

D'autre part, si vous laissez votre enfant au centre sans accord préalable de l'équipe, une décision de signalement pourra être prise, voire une demande de placement ; en effet, le centre thérapeutique résidentiel ne jouit d'aucun agrément l'autorisant à garder des mineurs dans son service.

A l'entrée au centre Pierre Nicole, vous verserez une caution de **80 €** ; la participation à l'hébergement sera de **100 €** par mois (parent et bébé).

Signature du/de la résidant(e)

Signature d'un membre de l'équipe éducative

CTR en hébergement externalisé

Appartement de transition

MODE DE FONCTIONNEMENT

Le Centre Thérapeutique Résidentiel (CTR) en hébergement externalisé Pierre Nicole est une unité du Centre Pierre Nicole de la Croix-Rouge Française. Il propose un accueil de jour au centre avec un hébergement de nuit en appartement de transition ainsi qu'une prise en charge socio-éducative et médicale.

Pour certains résidents dont l'hébergement se fera dans le cadre de partenariats spécifiques, les conditions d'accueil et d'accompagnement pourront être adaptées. Ces dispositions particulières seront précisées dans leur contrat d'accompagnement.

LES OBJECTIFS DU SEJOUR

Cette modalité de séjour vous permet de bénéficier de soins adaptés à votre situation et de favoriser votre réinsertion sociale.

Il pourra être **envisagé à tout moment lors de votre séjour au CTR en internat si l'équipe évalue que votre évolution vous permet de bénéficier de ce dispositif**, les critères étant :

- la stabilisation de votre dépendance
- votre capacité d'autonomie (respect des rendez-vous, du règlement de fonctionnement)
- votre situation sociale satisfaisante (pièce d'identité, CMU, domiciliation...)
- Un projet d'hébergement individuel (appartement thérapeutique, appartement de coordination thérapeutique, logement autonome)
- un projet de soin, professionnel ou de formation réaliste.

La prise en charge en hébergement externalisé se fait dans des appartements dits de « **transition** ». Ces appartements ont une **capacité d'accueil de 2 personnes**.

L'objectif de ce séjour est de travailler sur un mode de vie plus autonome en vous détachant progressivement de la vie collective.

La prise en charge en appartement de transition évoluera de manière à **favoriser votre autonomie** tout en préparant l'accès à un hébergement individuel.

VOTRE SEJOUR AU CENTRE THERAPEUTIQUE RESIDENTIEL EN HEBERGEMENT EXTERNALISE :

Vous trouverez ci-dessous une description du fonctionnement de l'accueil de jour et de votre hébergement externalisé en appartement de transition, incluant des informations sur les horaires, les services et équipes de l'institution, le travail socio-éducatif proposé et la vie collective.

ACCUEIL DE JOUR

Horaires d'ouverture :

L'accueil de jour est ouvert :

- les lundi, mardi, mercredi et vendredi de **8 heures à 20 heures 30**
- le jeudi de **14 heures à 20 heures 30** (à l'exception des résidents en période d'évaluation)
- les samedis, dimanches et jours fériés de **12 heures à 20 heures 30**

Nous vous demandons d'être au plus tard au CTR à **9h30** et de vous présenter au bureau de l'équipe éducative dès votre arrivée.

Si vous prenez un traitement de substitution, vous devrez vous rendre ensuite à l'UTA où l'équipe infirmière vous fournira ledit traitement.

Un casier avec clé vous permettra de mettre à l'abri vos effets personnels durant votre journée à l'accueil de jour du CTR.

Le week-end, vous devrez vous présenter au centre dès **12h** et, au plus tard, à **12h30**.

Chaque jour, dès votre arrivée, vous devrez remettre les clés de votre appartement aux éducateurs, et les reprendre le soir avant de quitter le centre.

Votre admission

Le jour de votre admission en appartement de transition, vous serez accompagné par l'un de vos deux éducateurs référents. Il vous expliquera les nouvelles modalités de votre prise en charge dans le cadre du CTR externalisé.

La caution, d'un montant de **50€**, reste le même que celle utilisée pour votre chambre au CTR. Elle vous sera restituée à votre sortie si l'état de la chambre de l'appartement de transition est convenable. Il vous est, de plus, demandé pour votre hébergement une participation financière mensuelle de **50€** si vous bénéficiez d'un revenu de solidarité active. Si vous êtes en activité professionnelle ou en formation rémunérée, la participation financière correspondra à 10% de votre salaire net. Ces règlements seront à effectuer auprès du responsable de service. Les frais d'électricité sont pris en charge par l'institution.

Si l'équipe socio-éducative note une inadéquation de l'accueil en CTR externalisé avec votre situation, il pourra être décidé une réorientation ou une fin de prise en charge par le service. Vous-même pourrez décider de mettre un terme à votre séjour.

Le séjour

Votre séjour, d'une durée de **3 mois renouvelables**, ne pourra excéder une durée totale d'un an, ce qui inclut votre temps de séjour au CTR. A l'issue des trois mois de prise en charge, il vous sera proposé soit une prolongation de votre séjour en CTR externalisé, soit une orientation adaptée à votre situation et à votre projet.

Vous conserverez les éducateurs référents de votre séjour en CTR Internat.

Vous devrez être présent sur CTR le week-end qui suivra votre première semaine en appartement de transition.

Au cours de votre séjour, vos éducateurs référents évalueront vos capacités d'autonomie (état d'hygiène de l'appartement, respect des horaires de présence au centre, respect du règlement de fonctionnement du CTR externalisé), l'évolution de votre situation sociale et professionnelle (formations, stages, emplois...) en relation avec votre projet individualisé.

Vos deux éducateurs référents pourront vous accompagner lors de vos démarches qui seront planifiées et organisées en concertation avec eux. Ils resteront vos principaux interlocuteurs durant ce deuxième séjour.

Chaque mercredi à 18h00, vous participerez à une réunion avec les éducateurs présents et, ponctuellement, avec le responsable de service.

Enfin, votre séjour devant être consacré aux soins et à la réinsertion, nous déconseillons toute relation de couple au sein de l'institution le temps de votre prise en charge.

Votre prise en charge en appartement de transition

Votre prise en charge en appartement de transition est conditionnée par le respect du règlement de fonctionnement que vous avez signé en présence du responsable du service.

Vous devrez **signaler tout problème technique à votre référent** afin que notre équipe de maintenance intervienne dans les meilleurs délais. Celle-ci visitera régulièrement les appartements pour en contrôler les équipements.

Des visites à domicile seront également assurées par les membres de l'équipe éducative et, ponctuellement, par le responsable du CTR.

Enfin, aucune visite ni hébergement ne sont autorisés dans l'appartement de transition.

Informations pratiques :

Les appartements sont équipés d'un lave-linge, d'un four et d'une cafetière afin de prendre un petit déjeuner avant de vous rendre au centre.

Il vous est demandé de ne pas faire usage de votre portable en journée dans l'institution ; vous disposez du téléphone de l'accueil de jour pour tout appel lié à votre prise en charge.

Signature du/de la résidant(e)

Signature d'un membre de l'équipe
éducative